



L'emprunt dans le technolècte de l'informatique

Souhail BOUIBHIRNE

Enseignant-chercheur à l'université Hassan II de Casablanca, Maroc

L'évolution des langues est intrinsèquement liée à l'emprunt à des langues ou via d'autres langues (Pruvost 2019). On emprunte généralement pour des raisons extralinguistiques (Humbley 1974) afin de dénommer une nouvelle réalité ou un nouveau concept, ou pour des raisons de prestige lié à la langue emprunteuse (Deroy 1956) ou suite à un contact de langues (Weinreich 1953).

L'emprunt se produit par ailleurs à l'intérieur de la même langue (DUBOIS et al. 1994). Ainsi, les termes de spécialité peuvent glisser vers un autre domaine de spécialité ou vers la langue générale (Lerat 1995). Lors de la pandémie Covid 19, en quelques semaines la langue générale s'est enrichie par un vocabulaire jusqu'alors réservé aux médecins « SARS-Cov-2 », « asymptomatique », « confinement », « hydroalcoolique » etc. (Cerquiglini 2023).

Dans les situations technolèctales, les locuteurs comblent les lacunes linguistiques, en faisant recours à des procédés de formations non formels (désignation et signification), procédés formels endogènes (dérivation et composition) ou à des procédés formels exogènes, c'est-à-dire l'emprunt (Messaoudi 2023).

En effet, l'emprunt est un procédé de création linguistique très fréquent dans les différents technolèctes : automobile (Messaoudi 2023; Serhan 2012), agricole (Benthami 2012), presse écrite francophone (Ezzouirchi 2012; Boutmgharine 2014), maçonnerie (Mzioud 2012) et informatique (Bouibhirne 2020).

Notre étude, effectuée en 2019, basée sur l'analyse et l'observation des cours magistraux en informatique d'une part et sur les photocopiés destinés aux étudiants



d'autre part, nous a permis de remarquer que le technolecte de l'informatique se caractérise par un emprunt majoritaire à la langue anglaise (Bouibhirne 2020).

Rappelons par ailleurs qu'il demeure aujourd'hui superflu de définir la nature de l'informatique ou de détailler son impact dans divers domaines tels que les entreprises, l'éducation, la médecine, la logistique etc. Ce domaine est en constante évolution, tant sur le plan scientifique que sur celui de la terminologie. En effet, chaque avancée technologique s'accompagne fréquemment de nouveaux termes pour désigner de nouvelles inventions.

Dans cette étude, nous nous appuyerons cette fois sur des articles publiés dans différents magazines et revues spécialisés dans le domaine de la sécurité informatique.

Nous listerons dans un premier temps les différents aspects des emprunts dans le technolecte de l'informatique. Dans un second temps, nous étudierons l'intégration de ces emprunts dans le système d'accueil, au niveau phonétique, morphologique et sémantique.

I. Technolecte

Un technolecte est « *un savoir-dire, écrit ou oral, verbalisant, par tout procédé linguistique adéquat, un savoir, ou un savoir-faire dans un domaine spécialisé* » (Messaoudi 2013).

En effet, le technolecte peut être rapproché à une langue spécialisée, définie par Lerat (1995) comme étant un « usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées ». Une appellation que Lerat préfère à celle de langue de spécialité qui suppose l'existence d'une langue à part ou d'un sous-système linguistique (DUBOIS et al. 1994; Galisson et Coste 1976).

En revanche, une langue spécialisée ne prend pas dans sa définition l'aspect oral de l'usage ni la pluralité éventuelle des variétés linguistiques. C'est le cas des sociétés à tradition orale qui apprennent les métiers traditionnels et modernes sans



avoir recours à l'écrit (Messaoudi 2023) et parfois en utilisant plusieurs langues à la fois.

Par ailleurs, le technolecte n'est pas synonyme de jargon ou de terminologie. En effet, la « *grande différence entre la terminologie et les technolectes, réside dans le fait que pour la terminologie, l'on fait appel à des instances et institutions officielles pour l'élaboration des termes* » (Messaoudi 2013). C'est le cas des technolectes ordinaires où les productions sont souvent spontanées et ne font l'objet d'aucune normalisation.

De fait, nous préférons l'appellation technolecte car elle a une portée générique qui prend en compte non seulement l'aspect oral des langues mais également les variétés linguistiques propres à certaines sociétés à tradition orale.

II. L'emprunt

Bien que les méthodes de classification des emprunts linguistiques varient parmi les linguistes, une certaine cohérence émerge, notamment dans les catégories principales des emprunts.

Loubier (2011) propose une classification en trois catégories majeures : les emprunts lexicaux, syntaxiques et phonétiques. Cette approche permet une analyse structurée des différentes manières par lesquelles les éléments linguistiques sont intégrés d'une langue à une autre, soulignant la diversité et la complexité des processus d'emprunt.

Les emprunts lexicaux, première catégorie évoquée par Loubier, peuvent être soit intégraux, reprenant à la fois la forme et le sens du terme originel (par exemple, "staff", "lobby", "artéfact"), soit hybrides, où le sens est conservé mais la forme est partiellement empruntée et adaptée (par exemple, "dopage", "focusser", "coach de vie"). Cette distinction met en lumière la flexibilité et la créativité linguistique dans l'adoption de termes étrangers, reflétant à la fois les influences culturelles et les nécessités communicationnelles.



La deuxième catégorie, les emprunts syntaxiques, concerne les modifications dans la structure des phrases ou l'intégration de constructions syntaxiques étrangères. Par exemple, des expressions comme "rencontrer des dépenses" ou "partir une entreprise" illustrent comment les structures syntaxiques peuvent être empruntées d'une langue et adaptées dans une autre, enrichissant ainsi la langue emprunteuse par de nouvelles formes d'expression.

Enfin, les emprunts phonétiques, tels que l'intégration du phonème "ing" dans des mots comme "meeting" ou "dancing", démontrent comment les sons spécifiques à une langue peuvent être adoptés, témoignant de l'interconnectivité linguistique à l'ère de la globalisation.

III. L'emprunt dans les technolectes

Le paysage linguistique du Maroc est marqué par un plurilinguisme où coexistent des langues bénéficiant d'un statut officiel, telles que l'arabe et l'amazigh, et d'autres jouissant d'un statut de fait, comme le français. Ce plurilinguisme se reflète dans les technolectes où l'emprunt à la langue française domine nettement, notamment dans les secteurs de la mécanique, de l'automobile, de l'agriculture et de la maçonnerie. Ces emprunts sont principalement oraux, illustrant un phénomène de parole, comme le souligne Humbley (1974), et se caractérisent par une importante intégration de termes français.

Par ailleurs, on assiste à l'emprunt à la langue anglaise dans la presse écrite francophone (Ezzouirchi 2012; Boutmgharine 2014) comme dans le technolecte de l'informatique (Bouibhirne 2020).

Le technolecte de la cybersécurité révèle une forte prédominance des emprunts à la langue anglaise, soulignant l'impact significatif de cette langue dans le secteur. Ce phénomène est particulièrement visible dans les termes spécifiques à la sécurité informatique, où des concepts et des outils tels que "firewall", "encryption", "malware", "phishing", et "ransomware" sont couramment adoptés sans être traduits.



Par ailleurs, l'incorporation d'acronymes anglophones au sein de ce technolecte, tels que "VPN" (Réseau Privé Virtuel), "DLP" (Prévention des Fuites de Données), et "IDS" (Système de Détection d'Intrusions), accentue davantage la présence linguistique de l'anglais dans le technolecte de la cybersécurité. Ces acronymes, qui permettent de condenser des notions complexes en formules concises, démontrent comment l'anglais contribue à une communication efficace et précise au sein de cette discipline.

1. *Emprunt lexical*

a. *Emprunt intégral*

Le technolecte de l'informatique se caractérise par l'emprunt intégral à la langue anglaise. Parmi les 321 termes présentés dans le glossaire du site de la cybersécurité solution¹ 100 sont en anglais.

Divers lexèmes sont intégrés de manière directe, préservant ainsi leur forme originelle sans subir de modifications. Parmi ces emprunts lexicaux, on peut citer des termes tels que "driver," qui renvoie à un pilote informatique, "proxy," référant un serveur intermédiaire et « switch » employé pour décrire un commutateur réseau.

Parallèlement, des concepts relevant de la sécurité informatique, tels que "analytics," dévolu à l'analyse de données, "adware," désignant les logiciels publicitaires intrusifs, "spyware," incarnant les logiciels espions, "ransomware," impliquant la séquestration de données, et "keylogger," enregistreur de frappes, illustrent également cette dynamique d'assimilation lexicale.

En outre, des notions plus techniques, à l'exemple de "script" et "full stack," viennent renforcer cette tendance, le premier se référant à un ensemble d'instructions automatisées, tandis que le second évoque la maîtrise exhaustive des compétences requises pour concevoir un projet informatique.

¹ <https://www.cybersecurite-solutions.com/lexique/> Consulté le 16 février 2024 à 11h00.



Il convient de souligner par ailleurs que d'autres termes peuvent subir des modifications morphologiques et phonétiques.

Au niveau morphologique, certains phonèmes sont transcrits différemment de leur forme originelle. C'est le cas du terme « phishing », qui est une technique de piratage, vient de « fishing » qui signifie « pêcher », où la consonne « f » est transcrite « ph ».

Rappelons que bien que le terme "hameçonnage," partage la même acception, il demeure peu utilisé au sein de la communauté des informaticiens. De tels cas sont nombreux dans ce technolècte. Ainsi, les termes « vulnérabilité non corrigée », « porte dérobée », « objet personnel connecté » et « données » n'ont pas pu remplacer les termes « zero day », « backdoor », « wearable device » et « data ».

Au niveau phonétique, certains phonèmes subissent des modifications. C'est le cas de la consonne glottale fricative sourde /h/ qui n'existe pas dans le système phonologique français. Ainsi, le terme « header » est prononcé /ɛdɛʁ/ au lieu de /'hɛdɛʁ/. C'est le même cas ainsi des termes tels que « hardware », « handler », « hub » etc.

b. Emprunt hybride

Dans le cadre du processus d'emprunt, tel qu'évoqué par Messaoudi (2023), le cheminement de l'intégration des termes étrangers peut être analysé selon une progression en trois phases distinctes. La première phase est marquée par l'adoption directe des substantifs pour désigner des objets ou des concepts. Par exemple, les termes "bug" et "scroll" ont été assimilés tels quels en français pour décrire respectivement un dysfonctionnement informatique et l'action de faire défiler du contenu sur un écran.

La deuxième phase du processus d'emprunt se caractérise par la création de locutions verbales à partir de ces substantifs. À titre d'exemple, le substantif "bug"



a donné naissance au verbe "bugger" pour décrire l'action de rencontrer des problèmes techniques ou de perturber le fonctionnement d'un système. De même, le substantif "scroll" a engendré le verbe "scroller," utilisé pour décrire l'action de faire défiler du contenu, notamment sur un écran tactile ou une page web.

Enfin, la troisième phase du processus d'emprunt concerne la verbalisation des substantifs, où ces derniers se voient attribuer la fonction de verbes dans la langue d'accueil. Cette évolution linguistique est illustrée par l'ajout du suffixe « er » aux substantifs d'origine, transformant ainsi des objets en actions verbales. Comme le fait remarquer Humbley (1974), les verbes anglais changent de catégorie grammaticale pour passer en français. Pour rendre *To scroll Something* il faut employer une forme en *ing* : le scrolling.

En ce qui concerne les lexies complexes construites à partir d'éléments empruntés à la langue anglaise et d'éléments de la langue française, des exemples tels que "failles zero days" et "back-office" illustrent cette dynamique linguistique.

L'expression "failles zero days" est un exemple où l'expression "zero days," désignant des vulnérabilités informatiques exploitées dès le jour de leur découverte, est combinée avec le mot français "failles" pour former une expression qui décrit de manière précise ces faiblesses dans la sécurité informatique.

De même, le terme "back-office" représente une lexie complexe qui allie l'anglais "back" (arrière) et le français "office" (bureau). Cette combinaison est souvent utilisée pour décrire les opérations et les activités qui se déroulent en coulisses dans une entreprise, souvent liées à la gestion administrative, financière, ou encore aux systèmes informatiques internes.



c. *Le faux emprunt*

Dans le domaine de l'informatique, le recours aux faux emprunts est généralement moins courant.

2. *Emprunt syntaxique*

Dans le technolecte de l'informatique, la traduction des lexies complexes est une pratique courante et s'étend également à l'emprunt syntaxique, qui concerne la reproduction de structures syntaxiques étrangères avec des éléments de la langue source.

Ainsi, « éditeur logiciel » est une expression calquée sur la structure syntaxique anglaise de « software editor ». En français, elle est utilisée pour désigner un logiciel permettant la création, la modification et la gestion de fichiers informatiques, reproduisant ainsi la structure originale de l'anglais.

De même pour l'expression « ergonomie web » qui traduit la notion anglaise de « web usability ». Cette expression conserve la structure syntaxique anglaise tout en introduisant des termes français pour décrire l'expérience utilisateur sur le web.

Par ailleurs, l'influence de l'anglais dans le domaine de l'informatique est également manifeste dans l'utilisation généralisée de sigles, dont la plupart sont en anglais. Ces acronymes, tels que IP (Internet Protocol), URL (Uniform Resource Locator), CD-ROM (Compact Disc Read-Only Memory), CPU (Central Processing Unit), MPEG (Moving Picture Experts Group), USB (Universal Serial Bus), et API (Application Programming Interface), ont été largement adoptés dans la langue française sans traduction. Cette prédominance des sigles anglais témoigne non seulement de l'origine anglophone de nombreuses technologies et normes informatiques, mais aussi de la volonté d'assurer une uniformité mondiale dans le domaine de la sécurité informatique.



3. *Emprunt phonétique*

L'emprunt à la langue anglaise dans le technolecte de l'informatique en français comprend non seulement des termes et des constructions syntaxiques mais également des phonèmes spécifiques. Par exemple, dans le terme "firewall," le phonème /i/ du mot anglais est préservé dans la prononciation française, alors que le français ne possède pas ce son dans son système phonologique standard. De même, le terme "zoning" conserve le suffixe "-ing" de l'anglais, représentant le phonème /ɪŋ/ très fréquent dans le français contemporain. Un autre exemple est le terme "zero day," où le phonème /a/ de la voyelle anglaise est reproduit en français.

IV. Discussion

L'emprunt lexical dans le technolecte de l'informatique révèle une prédominance de l'emprunt intégral de termes anglais, contrastant avec d'autres domaines, comme l'automobile, où les termes empruntés sont souvent adaptés ou modifiés pour s'intégrer au contexte linguistique français. Cette particularité s'explique par la nature globale de l'informatique, où l'uniformité terminologique facilite la communication et l'échange d'informations techniques au-delà des frontières linguistiques.

Parallèlement, l'emprunt dans l'informatique est marqué par une forte présence de sigles anglais, témoignant de l'influence dominante de la langue anglaise dans le développement des technologies informatiques et de la cybersécurité. Ces constats soulignent par ailleurs les dynamiques complexes d'emprunt lexical, reflétant à la fois les exigences de la communication technique internationale et les défis de la préservation de l'identité linguistique française.



Conclusion

L'étude de l'emprunt dans le technolècte informatique révèle un phénomène multidimensionnel, caractérisé par une adoption préférentielle d'emprunts intégraux en provenance de l'anglais, contrastant avec les pratiques d'emprunt dans d'autres secteurs tels que l'automobile où les mots sont souvent adaptés. Cette spécificité souligne la nécessité d'une terminologie commune à l'échelle globale dans le domaine informatique, favorisant ainsi la communication et l'échange de connaissances. La prévalence des sigles anglais accentue l'influence de cette langue sur le technolècte de l'informatique, reflétant les défis de l'intégration linguistique dans un monde de plus en plus connecté. Cette recherche contribue à une compréhension des dynamiques d'emprunt et souligne l'importance d'une réflexion continue sur les stratégies d'adaptation linguistique, dans le but de maintenir un équilibre entre l'ouverture internationale et la préservation de la diversité linguistique.



Bibliographie

Benthami, Abdelilah. 2012. « Les contacts entre le français et l'arabe dialectal marocain dans le technolecte agricole des Zaers ». In *Sur les technolectes*, Publications du laboratoire Langage et société. Kenitra.

Bouibhirne, Souhail. 2020. *Réalité et perspectives de l'enseignement/apprentissage du français dans la filière « informatique et gestion des entreprises »*. Editions universitaires européennes.

Boutmgharine, Najet. 2014. « Emprunts et alternance codique dans la presse marocaine d'expression française ». Paris: Université Paris Diderot.

Cerquiglini, Bernard. 2023. *Le grand larousse illustré*. Larousse. Paris.

Deroy. 1956. *L'emprunt linguistique*. Presses universitaires de Liège. Liège.

DUBOIS, Jean, Mathée GIACOMO, Louis GUESPIN, Christiane MARCELLESI, Jean-Baptiste MARCELLESI, et Jean-Pierre MEVEL. 1994. *Dictionnaire de linguistique*. Montréal: Larousse.

Ezzouirchi, Chada. 2012. « Technolecte de la presse écrite, quelles particularités? » In *Sur les technolectes*, Publications du laboratoire Langage et société. Kénitra.

Galisson, Robert, et Daniel Coste. 1976. *Dictionnaire de didactique des langues*. Hachette. Paris.

Humbley, John. 1974. « Vers une typologie de l'emprunt linguistique ». *Cahiers de lexicologie*, 1974, Didier-Larousse édition.

Lerat, Pierre. 1995. *Les langues spécialisées*. Paris: Presses Universitaires de France - PUF.



Messaoudi, Leila. 2013. « Les technolectes savants et ordinaires dans le jeu des langues au Maroc ». *Langage et société* 1 (143).

———. 2023. *Les technolectes : des traits identificatoires aux types savants et ordinaires en contexte plurilingue*. Imprimerie Rabat net. Rabat.

Mzioud, Fatma Aida. 2012. « Le technolecte des maçons au Maroc ». In *Sur les technolectes*, Publications du laboratoire Langage et société. Kenitra.

Pruvost, Jean. 2019. *Les secrets des mots*. La librairie vuibert. Paris.

Serhan, Carla. 2012. « Le technolecte de la mécanique automobile au Liban ». In *Sur les technolectes*, Publications du laboratoire Langage et société. Kénitra.

Weinreich, Uriel. 1953. *Languages in Contact*. The Hague. Mouton.